

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit Mars à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2022

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY, Manuel ROBLIN et Dominique BERNARD.

Absents excusés : Madame Michelle DELETANG, ayant donné procuration à Madame Odile SINQUIN. Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LA FRENAIE 2022

<u>Fonctionnement</u> :	
- Dépenses et recettes	18 805.00 €
<u>Investissement</u> :	
- Dépenses et recettes.....	18 800.00 €

VOTE DU BUDGET COMMERCE 2022

<u>Fonctionnement</u> :	
- Dépenses et recettes	99 558.68 €
<u>Investissement</u> :	
- Dépenses et recettes.....	175.48 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de
154 939.52 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<i>Pour Mémoire</i>	
Excédent antérieur reporté	100 000.00
Résultat de l'exercice	54 939.52
Excédent au 31/12/2021	154 939.52
<i>Affectation obligatoire</i>	
	aux réserves réglementées
	à l'exécution du virement à l'investissement (1068)
	49 270.60
<i>Solde disponible</i>	105 668.92
	affectation complémentaire en réserve (1068)
	affectation à l'excédent reporté
	105 668.92

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BOUILLAUD Marc, Maire, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition sur les taxes directes locales pour l'année 2022.

- taxe foncière (bâti).....29.63%
- taxe foncière (non bâti)40.77%

Soit un produit fiscal attendu de **130 953.00 €**

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

<u>Fonctionnement</u> :	
- Dépenses et recettes	499 124.00 €
<u>Investissement</u> :	
- Dépenses et recettes.....	302 140.26 €

ACQUISITION DE MATÉRIEL

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le service technique a besoin d'une grande remorque pour transporter divers végétaux. En effet, le brûlage étant interdit, le volume des déchets verts devient volumineux.

Il présente au Conseil les 2 devis pour une remorque 2 essieux :

PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE à Luçon (carte grise offerte)	1 423.33€ HT- 1 707.99€ TTC
BARREAU MOTOCULTURE à Talmont (carte grise+ plaques offertes) 1 jeu de rampes en supplément Soit un total de	1 323.34€ HT- 1 588.00€ TTC <u>107.50€ HT- 129.00€ TTC</u> 1 430.84€ HT- 1 717.00€ TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** la proposition de Barreau Motoculture à Talmont pour un montant de **1 430.84€ HT** (jeu de rampes compris) :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

COMMISSIONS

- fêtes :

- 08/05/2022 : 10h30 la Jonchère/ 11h45 le Givre
- 31/07/2022 : animations à rechercher

- voirie/ bâtiments :

- 2 chiffrages pour les travaux virage de la Nozière
- Travaux dans les chambres d'hôtes à programmer
- Devis en cours pour isolation/ ouvertures et électricité à la mairie
- Bâtiment du Rêve d'or : devis en cours pour les aménagements
- Devis en cours concernant le colombarium

QUESTIONS DIVERSES

- PIUi : compte rendu des différents ateliers.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 25 avril 2022

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 01 avril 2022

Le Maire